

Ordures ménagères, tri sélectif, verre : quels bacs utiliser ?

Ordures ménagères résiduelles

A présenter sur la voie publique, en sacs ou en bac.

Le bac n'est pas obligatoire mais il facilite la collecte et évite que les sacs soient éventrés par des animaux errants.



Si vous choisissez de vous doter d'un bac, soyez vigilants à opter pour un **bac normalisé EN-840**, solide et adapté au système de préhension des camions de collecte. Vous pouvez acheter un bac neuf en magasin, ou un bac d'occasion à moindre coût au SICTRM (120L=25€. 240L=40€. 360L=60€).*

** Dans la limite du stock disponible.*

Tri sélectif

Déposez vos papiers et emballages recyclables dans un bac à couvercle jaune fourni gratuitement par le SICTRM, lors des distributions qui ont lieu à Saint-Pierre-lès-Nemours.



Les permanences se déroulent entre 17h30 et 19h, une fois par mois. Pour vous inscrire, contactez-nous par téléphone : **01.64.29.35.63** ou remplissez le formulaire sur le site internet www.sictrm.fr.

Un bac adapté à la composition de votre foyer et à la fréquence de collecte vous sera remis sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité*.

** ainsi que de l'ancien bac vide et propre en cas d'échange pour un bac d'une autre contenance*

** ainsi que d'une main courante en cas de vol*

Ces distributions sont l'occasion de rappeler les consignes de tri et répondre à toute question concernant la gestion de vos déchets.

Verre

Plus de 120 colonnes à verre sont implantées sur le territoire du SICTRM : sur les parkings des supermarchés, aux abords des salles communales, dans nos 3 déchèteries... Pour trouver la colonne à verre la plus proche de chez vous, contactez-nous.



Rappel : seuls les **emballages** en verre se recyclent (bouteilles, bocaux, pots, flacons). La vaisselle et les plats transparents, la porcelaine ou encore les miroirs n'ont pas la même composition, jetez-les en déchèterie ou aux ordures ménagères.